



Juge des affaires familiales

Par **miguyrene**, le **15/05/2009 à 19:34**

Bonjour,j'ai une fille de 9ans,je suis séparée de son papa,depuis 1an,je suis paxé avec le papa de mon petit garçon de 9 mois;rien ne va plus hélas!je veux partir.mais,nous avons un pret immobilier depuis 1an sur 30ans,aucun de nous deux ne peut garder la maisonrnmon compagon me menace de garder son filsrnnous sommes en cnflit pour la separationrne je ne sais que faire,et je ne peux pas financièrement consulter un avocatrnparmi, tous ces problèmes,auriez-vous quelques conseilsrnavec mes remerciements anticipésrn mireille

Par **toutous**, le **15/05/2009 à 21:58**

vous pouvez allez voir un avocat et demander l'aide judiciaire en attendant pourquoi ne pas voir le J.A.F qui prendra une décicion pour vote fils mais rassurez vous bien souvent c'est la maman qui a la garde des enfants n'avez vous personne qui puisse vous aider a franchir le pas et a prendre une décicion pour être heureuse avec vos enfants soyez courageuse et bonne chance

Par **Marion2**, le **15/05/2009 à 22:14**

Bonsoir miguyrene,rnrnVous saisissez le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.rnVous expliquez dans votre courrier votre situation.rnrnEnvoyez ce courrier rapidement.rnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnBon courage.

Par **Marion2**, le **15/05/2009** à **22:16**

Bonsoir toutous,rnrnL'aide Juridictionnelle dépend des revenus. Effectivement, si miguyrene, a de faibles revenus, elle peut retirer un dossier de demande d'AJ au greffe du TGI.rnrnMais dans la mesure où un avocat n'est pas nécessaire , miguyrene a tout intérêt (gain de temps) à saisir directement le JAF.rnrnCordialement.

Par **miguyrene**, le **16/05/2009** à **16:57**

bonjour et merci laure et toutousrnvous me faites avancer.rnmiguyrene